

tion américaine. D'ailleurs, quoique l'Acte de Québec assurât leur suprématie dans l'administration des affaires publiques, ils le regardaient comme une concession exagérée faite à une nationalité qu'ils détestaient. Ils ne le disaient pas, mais ils croyaient que l'Angleterre leur accorderait exactement ce qu'ils demandaient, savoir : l'introduction des lois anglaises dans le pays et l'établissement d'une chambre d'assemblée dont tous les membres seraient protestants et anglais.

Les Canadiens-Français hésitèrent.

En voyant ces idées nouvelles préconisées par les Anglais, ils en eurent peur et pensèrent qu'elles devaient cacher des pièges et des dangers pour leur nationalité. Ils préférèrent l'Acte de Québec, avec toutes ses imperfections, à l'inconnu.

Heureusement qu'il se trouva des hommes aux idées larges, à l'esprit perspicace, qui virent dans les réformes projetées le triomphe de leur race, le fondement de son émancipation. Ils comprirent que la division du Canada en deux provinces, avec une chambre d'assemblée choisie par le peuple, donnerait le Bas-Canada aux Canadiens-Français et assurerait leur suprématie, en mettant le pouvoir législatif entre leurs mains.

Ce qu'on proposait n'était pas encore sans doute le gouvernement constitutionnel, ce n'en était que l'embryon, mais qui les empêcherait de développer cet embryon, de le transformer sur le modèle des institutions anglaises ?

Arrêtons-nous, un instant, pour saluer les hommes qui surent si bien pressentir les destinées de leur patrie ; rendons hommage à ce que firent, à cette époque mémorable, les Rocheblave, les Panet, l'évêque Plessis et surtout les Bédard et les Papineau, les deux patriarches de nos libertés politiques. N'oublions pas que ceux-là, surtout, méritent d'être loués, qui ont ouvert à leurs compatriotes la route qu'ils devaient suivre, planté les premiers jalons dans la voie de leurs destinées.

M. Joseph Papineau mit toute l'influence, dont il jouissait, pour engager ses compatriotes à signer les nombreuses pétitions qu'on ne cessa d'envoyer en Angleterre, de 1783 à 1790, et dans lesquelles le parti constitutionnel demandait qu'on accordât aux Canadiens les droits politiques dont jouissaient tous les sujets anglais.

Il se servit des talents oratoires qu'il possédait, sans trop le savoir, pour les convaincre que le salut de leur nationalité était dans les institutions qu'ils redoutaient tant.

« Que Sa Majesté nous donne, disait-il, une chambre d'assemblée, nous y entrerons et nous pourrions y défendre et conserver nos lois, exposer nos vœux et nos besoins. »

Ses paroles et ses arguments firent une grande impression sur le peuple, surtout lorsqu'on vit que le projet de constitution, élaboré par le gouvernement anglais, divisait le Canada en deux provinces, donnait à chacune d'elles une chambre d'assemblée et octroyait aux Canadiens comme aux Anglais les mêmes droits politiques.

Par un contre-coup naturel, ce furent alors les Anglais qui regimbèrent et mirent tout en œuvre pour faire rejeter ce projet de constitution. Il était trop tard ; il leur fallut, bon gré mal gré, porter les conséquences de leurs principes, recueillir le fruit de la semence qu'ils avaient jetée ici et en Angleterre.

La nouvelle constitution ayant été votée par le parlement anglais, et sanctionnée par le roi, des élections eurent lieu, au mois de juin 1792. C'était la première fois que les Canadiens remplissaient le devoir si important et si glorieux de nommer leurs législateurs. Ils n'eurent garde d'oublier ceux qui, depuis plusieurs années, s'étaient donné tant de peine pour les préparer au nouveau régime.

M. Papineau, qui aurait mieux aimé vaquer à ses nombreuses affaires, fut cependant forcé de continuer son œuvre, de sacrifier ses intérêts personnels à la cause publique. Il fut élu pour le comté de Montréal et prit son siège, à la première session de la Chambre d'assemblée, dans le mois de décembre 1792. Cette Chambre se composait de 54 Canadiens-Français et seize Anglais.

La population canadienne toujours libérale, imprudente même dans sa générosité, avait cru, dans 16 comtés, qu'elle pouvait, sans danger, confier ses intérêts à des hommes qui n'avaient ni ses croyances religieuses ni ses affections nationales. Elle en fut bien récompensée, car, dès le premier jour de la session, messieurs les Anglais proposèrent l'abolition de la langue française dans la Chambre et demandèrent que le président fût un homme de leur nationalité.

Ces deux questions soulevèrent des débats violents pendant lesquels les droits de la langue française furent revendiqués par de nobles et éloquents paroles.

Les Anglais s'aperçurent qu'il serait aussi difficile de nous vaincre sur l'arène parlementaire que sur les champs de bataille.

Parmi ceux qui se distinguèrent par la force et la beauté de leur éloquence, brilla, au premier rang, M. Joseph Papineau. Il s'éleva contre les prétentions de la minorité

anglaise qui trahissait la confiance du peuple, et demanda ce que signifiait la nouvelle constitution, si les droits de la majorité étaient violés, sa langue proscrite. « Est-ce parce que le Canada fait partie de l'empire anglais, s'écria-t-il, est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits ? »

Les Canadiens l'emportèrent. M. J. A. Panet fut élu président et l'usage de la langue française fut admis par la majorité.

Mais la première session dévoila les vices du nouveau régime et donna aux Canadiens l'idée des luttes qu'il leur faudrait soutenir pour en tirer quelque bien. La division était faite, les drapeaux étaient déjà déployés.

D'un côté, c'était la majorité de la Chambre d'Assemblée, composée d'hommes paisibles et loyaux plutôt portés vers la conciliation que vers la guerre, mais des hommes de cœur, incapables de souffrir l'injustice, de voir le fanatisme porter la main sur l'arche de leurs croyances religieuses et nationales, et qui, disons-le avec fierté, avaient montré qu'ils avaient autant d'aptitude que les Anglais pour le régime parlementaire.

De l'autre côté, c'étaient, — une quinzaine d'Anglais élus par charité, un conseil législatif et exécutif où nous n'étions presque pas représentés, un gouverneur à la merci d'une minorité factieuse et fanatique qui aurait voulu tenir sous son talon la population française de ce pays ; le tout formant un pouvoir tout-puissant auquel la constitution permettait de tenir en échec la Chambre d'Assemblée, de défaire tout ce qu'elle ferait.

Les Canadiens-Français comprirent la nécessité de s'unir pour résister à l'influence de ce pouvoir, de se rallier autour de leurs chefs distingués.

De 1792 à 1804, M. Papineau combattit vaillamment, toujours au premier rang ; ses discours électrisaient la Chambre d'Assemblée et allaient, répétés de bouche en bouche, porter le courage et le patriotisme dans le cœur de la population. C'était le premier orateur des deux chambres, l'homme le plus populaire de son temps, estimé de ceux même qu'il combattait.

Ayant acquis en 1804, du séminaire de Québec, la seigneurie de la Petite Nation, il laissa la chambre pour s'occuper d'exploiter cette propriété.

Mais, en 1809, le parti libéral le força de sortir de sa retraite pour aller porter aux membres de la Chambre le secours de son éloquence et de son patriotisme.

La situation était critique.

Des élections générales venaient d'avoir lieu, et, cependant, le gouverneur Craig, de sinistre mémoire, l'avait dissoute, en l'insultant, après trente-six jours de session, parce qu'elle avait osé demander que les juges fussent exclus de la législature.

La majorité était décidée à protéger son indépendance, à empêcher le gouvernement de la rendre impuissante, en remplissant la Chambre de ses créatures, juges ou fonctionnaires publics. C'était bien assez, que le gouverneur eût, dans le conseil législatif, une machine à défaire tout ce qu'elle faisait.

M. Bédard, allant au cœur même de la question, avait proclamé, dans un discours admirable de logique et d'intuition politique, qu'il n'y avait qu'un seul moyen de remédier aux vices de la constitution de 1791, c'était de créer un ministère responsable. Ce grand homme avait mis le doigt sur la plaie ; il avait indiqué la solution qu'on devait appliquer, après trente années de luttes. Le *Canadien* soutenait ces doctrines et justifiait la position de la Chambre dans des écrits aussi habiles qu'énergiques.

La légion de fonctionnaires et de fanatiques qui volait notre argent, tout en cherchant à nous enlever nos droits politiques, s'attachait, comme des sangsues, à l'ordre de choses existant et poussait le gouvernement dans la voie des violences.

Ce gouverneur, fait exprès pour elle, c'était Craig. Il venait d'inaugurer le règne de la terreur par la destitution de plusieurs officiers de milice, et s'imaginait que le peuple et la Chambre, intimidés, se soumettraient à sa tyrannie.

Les élections du mois d'octobre 1809 lui prouvèrent qu'il s'était trompé, le peuple élu avec plus d'enthousiasme que jamais ceux qui l'avaient si bien défendu, et leur adjoignit, pour leur donner plus de force, quelques hommes qui s'étaient déjà fait connaître par leurs talents et leur patriotisme, parmi lesquels se trouvait le jeune Louis Joseph Papineau.

M. Joseph Papineau fut élu pour la division-est de Montréal, en dépit des intrigues et des efforts du gouvernement. Les Canadiens-Français ne reculèrent devant aucune peine, aucun sacrifice pour élire l'homme en qui ils avaient tant de confiance.

Comme la loi ne défendait pas aux femmes de voter, plusieurs en profitèrent pour aller au poll enregistrer leur vote en faveur du candidat du peuple. Il en vint une surtout qu'on remarqua ; c'était une femme âgée, veuve

depuis longtemps, encore fraîche et vigoureuse, malgré sa vieillesse. Quand on lui demanda pour qui elle désirait voter, elle répondit d'une voix forte, mais émue : — Pour mon fils, M. Joseph Papineau, car je crois que c'est un bon et fidèle sujet.

Ces paroles simples et naïves donnent une idée exacte des sentiments qui animaient la population canadienne ; on résistait à la tyrannie des bureaucrates qui infestaient le pays sans cesser d'être fidèle sujet de Sa Majesté ; on alliait les devoirs du patriotisme avec ceux de la loyauté.

A l'ouverture de la session de 1810, M. Papineau était à son poste. Il recommença, avec plus d'énergie que jamais, la lutte qu'il avait déjà soutenue contre la bureaucratie.

Des ordres venus d'Angleterre avaient forcé le gouverneur d'annoncer à la chambre, dans son message, qu'il sanctionnerait une loi déclarant les juges inéligibles, pourvu qu'elle fût votée par les deux chambres.

Cette demi-victoire fit plaisir à la majorité et l'engagea à continuer le cours de ses succès et de ses conquêtes sur la tyrannie. Persuadée que le meilleur moyen de contrôler les fonctionnaires publics, était de faire voter leur salaire par la chambre, elle déclara que le pays était capable de payer toutes les dépenses civiles et prépara une adresse pour informer le parlement anglais que le Canada était prêt à accepter cette charge. Elle vota ensuite, pour la deuxième fois, la loi qui excluait les juges de la chambre. Le conseil ayant voulu amender cette loi, elle déclara le siège du juge de Bonne vacant.

M. de Bonne est un de nos compatriotes qui désertèrent dès le commencement de la lutte, le drapeau national.

Le gouverneur, qui réprimait difficilement sa colère depuis longtemps, éclata enfin. Il prorogea tout-à-coup le parlement et ordonna des élections générales. C'était la troisième élection depuis dix huit mois.

Mais il voulut, cette fois, effrayer sérieusement la population et ses défenseurs. Les presses du *Canadien* furent saisies, son imprimeur, M. Lefrançois, et ses propriétaires, MM. Bédard, Taschereau et Blanchet furent emprisonnés, et d'autres mandats d'arrestation furent lancés contre quelques citoyens influents du district de Montréal. Ils furent tous relâchés au bout de quelques jours, excepté M. Bédard qui ne voulut pas sortir sans qu'on lui fit son procès.

Ces actes de violence, loin d'effrayer le peuple, comme l'espérait le gouverneur, l'exaspérèrent, et l'engagèrent à soutenir plus ardemment que jamais les hommes qui souffraient pour lui. Plus le gouverneur faisait des élections, plus la majorité était forte et compacte.

C'est alors que Craig fit de si grands efforts pour engager le gouvernement anglais à asservir l'Eglise et la chambre d'assemblée du Bas-Canada. C'est dans ce but qu'il envoya Ryland courir les anti-chambres des ministres anglais, et déverser l'injure et la calomnie contre les prêtres et la population de ce pays.

On ne sait ce qui serait arrivé, si, en cette circonstance, comme en 1774, l'Angleterre n'avait eu besoin de nous pour défendre le pays contre les Américains qui menaçaient de l'envahir.

Craig reçut ordre de se calmer et d'apaiser les mécontentements qu'il avait soulevés.

Aussi, lorsque la session s'ouvrit, au mois de décembre 1810, il se montra presque aimable à l'égard de la Chambre. Mais celle-ci n'eut rien de plus pressé que de s'occuper de l'emprisonnement de l'un de ses chefs, M. Bédard ; elle demanda sa mise en liberté, dans une adresse qu'elle vota avec enthousiasme.

M. Papineau déploya une grande énergie en cette circonstance ; il eut des paroles éloquents pour démontrer l'injustice de l'emprisonnement de M. Bédard ; et c'est lui que la Chambre chargea d'aller au château, plaider la cause de l'illustre prisonnier.

Craig a rendu compte dans ses dépêches de ses entrevues à ce sujet, avec M. Papineau, et il n'a pu s'empêcher de rendre hommage à sa haute intelligence, à son esprit perspicace.

Mais ce gouverneur, orgueilleux et entêté ne voulut pas paraître céder à l'influence de la Chambre, il attendit que la session fût finie pour faire sortir M. Bédard de prison.

M. Craig partit, quelque temps après, et fut remplacé par Sir George Prevost.

On voit encore M. Joseph Papineau figurer dans les deux sessions qui eurent lieu en 1812. Toujours loyal, il fut l'un des premiers à proposer les mesures nécessaires pour mettre le pays en état de se défendre contre les Américains ; mais, aussi, toujours jaloux de l'indépendance de la Chambre, on voit son nom figurer dans un comité formé par la majorité, pour protester contre la conduite de Craig et faire une enquête sur les principaux faits de son administration.

La motion demandant la formation de ce comité avait été proposée par M. Lee et secondée par M. Louis-Joseph